

Lorraine Emploi

Pourquoi ?

Favoriser le développement et la professionnalisation du monde associatif

Pour qui ?

Les associations, structures d'insertion par l'activité économique et structures intercommunales sous certaines conditions

Comment ?

L'aide à l'emploi

Objectif

Favoriser la création d'emplois d'intérêt économique et social pérennes

Moyens

Aide dégressive sur trois années (50 % en première année, 40 % en deuxième année et 20 % en troisième année) de la masse salariale annuelle du poste créé, plafonnée à 25 000 euros

L'aide peut être portée à 4 ans :

Lorsque l'employeur recrute un public prioritaire : personne de moins de 26 ans, de plus de 50 ans, au chômage de longue durée, sans qualification ou personne handicapée (50 % en première année, 40 % en deuxième année, 30 % en troisième année et 20 % en quatrième année)

Lorsque la situation financière de la structure le nécessite et après analyse financière approfondie de celle-ci au regard des perspectives de développement envisageables, l'aide à l'emploi serait alors reconduite pour un an, à hauteur de 20% de la masse salariale annuelle plafonnée à 25 000 euros

L'aide à l'investissement

Objectif

Soutenir l'acquisition des petits matériels et outillages directement liés à la mise en œuvre du ou des poste(s) bénéficiant d'une aide à l'emploi

Moyens

Prise en charge à hauteur de 30 % maximum du montant des investissements éligibles dans la limite de 7 650 euros d'aides

Les aides à la formation

Objectifs

Favoriser l'adaptation des salariés bénéficiant d'une aide à l'emploi à leur poste de travail

Favoriser l'engagement citoyen des jeunes lorrains

Moyens

Prise en charge des frais pédagogiques dans la limite de 5 000 euros d'aides

Prise en charge à hauteur de 50% maximum et en fonction des autres contributions publiques possibles du coût des formations théoriques liées au BAFA et BAFD

L'aide aux études

Objectif

Accompagner les associations qui souhaitent structurer leur organisation ou leurs activités

Moyens

Pour les études de faisabilité : intervention à hauteur de 30 % maximum du coût de l'étude avec un plafond d'aide de 7 650 euros

Pour les audits : intervention à hauteur de 50 % maximum du coût de l'étude avec un plafond d'aide de 7 650 euros

Dépôts des dossiers :
Conseil Régional de Lorraine
Mission du Lien Social - Direction de la Vie Associative
Place Gabriel Hocquard
57 036 METZ CEDEX
03 87 33 60 78

